

AGENCE FRANCE LOCALE S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ETABLIS SELON LE
REFERENTIEL IFRS**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

KPMG AUDIT FS I
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ETABLIS SELON LE
REFERENTIEL IFRS**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

AGENCE FRANCE LOCALE
Tour Oxygène
10-12, boulevard Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Agence France Locale et en réponse à votre demande dans le cadre de la volonté de votre société de donner dans son Prospectus une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

AGENCE FRANCE LOCALE

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS
Exercice clos le 31 décembre 2014*

Le présent rapport ne constitue pas le rapport légal relatif aux comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français, émis en application de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Paris la Défense et à Paris, le 3 février 2015

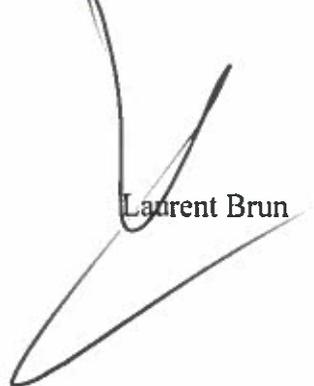
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I



Fabrice Odent

Cailliau Dedouit et Associés



Laurent Brun

**ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS DE
L'AGENCE FRANCE LOCALE**

AU 31 DECEMBRE 2014

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	4
2.	Comptes IFRS de l'Agence au 31 Décembre 2014	5
2.1.	Actif	5
2.2.	Passif	6
2.3.	Compte de résultat	7
2.4.	Etat du résultat global	8
2.5.	Tableau de variation des capitaux propres.....	9
2.6.	Tableau des flux de trésorerie.....	10
3.	Annexes aux comptes	12
3.1.	Cadre général	12
3.1.1.	Présentation de l'AFL (« l'Agence »).....	12
3.1.2.	Présentation de l'activité.....	13
3.1.3.	Evènements post clôture.....	13
3.2.	Règles et méthodes comptables	13
3.3.	Principes et méthodes	14
3.3.1.	Actifs et passifs financiers	14
3.3.1.1.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	14
3.3.1.2.	Actifs financiers disponibles à la vente.....	15
3.3.1.3.	Dates d'enregistrement.....	15
3.3.2.	Immobilisations corporelles	16
3.3.3.	Immobilisations incorporelles	16
3.3.4.	Dettes	16
3.3.5.	Engagements de garantie	17
3.3.6.	Détermination de la juste valeur ou la valeur de marché.....	17
3.3.7.	Produits et charges d'intérêts	17
3.3.8.	Impôts sur les sociétés	18
3.3.9.	Impôts différés.....	18
3.3.10.	Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers.....	18
3.3.11.	Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux	18
3.4.	Notes relatives au bilan	20
3.4.1.	Note 1 : Actifs financiers.....	20

3.4.2.	Note 2 : Dettes envers les établissements de crédit et engagements reçus	20
3.4.3.	Note 3 : Comptes de régularisation et actifs divers.....	21
3.4.4.	Note 4 : Comptes de régularisation et passifs divers	21
3.4.5.	Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles	22
3.4.6.	Note 6 : Impôts différés.....	22
	Notes relatives au compte de résultat.....	23
3.4.7.	Note 7 : Intérêts, produits et charges assimilées.....	23
3.4.8.	Note 8 : Commissions	23
3.4.9.	Note 9 : Produits et charges d'exploitation	24
3.4.10.	Note 10 : Engagements à l'égard du personnel : avantages à court terme.....	24
3.4.11.	Note 11 : Engagements à l'égard du personnel : avantages postérieurs à l'emploi	24
3.4.12.	Note 12 : Transactions avec les parties liées	25

1. Préambule

L'Agence France Locale (« l'Agence »), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, a été immatriculée le 27 Décembre 2013 au RCS de Paris (France) sous le numéro 799 379 649. Son siège social se situe au 10 et 12 boulevard Marius Vivier Merle - Tour Oxygène 69 393 Lyon cedex 03. Les états financiers au 31 Décembre 2014 constituent les premiers comptes annuels de la société.

Conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 modifiée par l'article L 233-24 du Code de commerce et dans un souci de transparence de l'information dans l'établissement de ses états financiers, l'Agence, sur base volontaire, présente des comptes annuels au 31 Décembre 2014 selon le référentiel IFRS.

2. Comptes IFRS de l'Agence au 31 Décembre 2014

2.1. Actif

ACTIF	Note	31/12/2014 (K€)
Prêts et créances sur les établissements de crédit		5 919
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1	30 755
Actifs d'impôts différés	6	3 242
Comptes de régularisation et actifs divers	3	1 562
Immobilisations corporelles	5	649
Immobilisations incorporelles	5	4 148
TOTAL DE L'ACTIF		46 275

2.2. Passif

PASSIF	Note	31/12/2014 (K€)
Dettes envers les établissements de crédit	2	15 800
Comptes de régularisation et passifs divers	4	1 156
Provisions	11	3
Capitaux propres		29 316
Capitaux propres		29 316
Capital et réserves liées		35 800
Réserves		-
Résultat de l'exercice		-6 484
TOTAL DU PASSIF		46 275

2.3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Note	31/12/2014 (K€)
Intérêts et produits assimilés	7	425
Intérêts et charges assimilées	7	-63
Commissions (charges)	8	-53
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		1
Produit net bancaire		311
Produits et charges diverses d'exploitation	9	-9 920
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-117
Résultat brut d'exploitation		-9 726
Résultat d'exploitation		-9 726
Résultat avant impôt		-9 726
Impôts sur les bénéfices		3 242
Résultat net		-6 484
	Résultat par action	-0,02
	Résultat dilué par action	-0,02

2.4. Etat du résultat global

Etat du résultat global	Note	31/12/2014 [K€]
Résultat net		-6 484
Eléments qui seront reclassés [ou recyclables] ultérieurement en résultat net :		
Ecart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Eléments de la quote-part des autres éléments du résultat global		
Impôts liés		
Eléments qui ne seront pas reclassés [ou ne sont pas recyclables] ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation [ou écarts actuariels] au titre des régimes à prestations définies		
Eléments de la quote-part des autres éléments du résultat global		
Impôts liés		
Total des autres éléments du résultat global		
Total du résultat net et des autres éléments du résultat global		-6 484

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

Eléments	Capital et réserves liées			Réserves	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus				
Capitaux propres à l'ouverture							
Augmentation de capital	35 800						35 800
Elimination des titres auto-détenus							
Emission d'actions de préférence							
Composante capitaux propres des instruments hybrides							
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions							
Affectation du résultat N-1							
Distribution N au titre du résultat N-1							
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	35 800						35 800
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net au 31.12.2014						-6 484	-6 484
Sous-total	35 800					-6 484	29 316
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle							
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence							
Autres variations							
Capitaux propres au 31 Décembre 2014	35 800					-6 484	29 316

Le capital est composé de 358 000 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 100 Euros. Aucune action de l'Agence n'est détenue par elle-même ou par une filiale.

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Eléments	31/12/2014 [K€]
Résultat avant impôts	-9 726
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	117
- Dépréciation du Goodwill et des autres immobilisations	-
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-88
+/- Charges des activités de financement	63
+/- Autres mouvements	-414
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-320
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-
- Impôts versés	-
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-10 037
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-30 667
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 914
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-35 581
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	35 800
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	15 737
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	51 737

Eléments	31/12/2014 (K€)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	5 919
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-10 037
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (B)	-35 581
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (C)	51 537
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-
Caisse, banques centrales (actif & passif)	-
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des établissements de crédit	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5 919
Caisse, banques centrales (actif & passif)	-
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des établissements de crédit	5 919
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	5 919

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

3. Annexes aux comptes

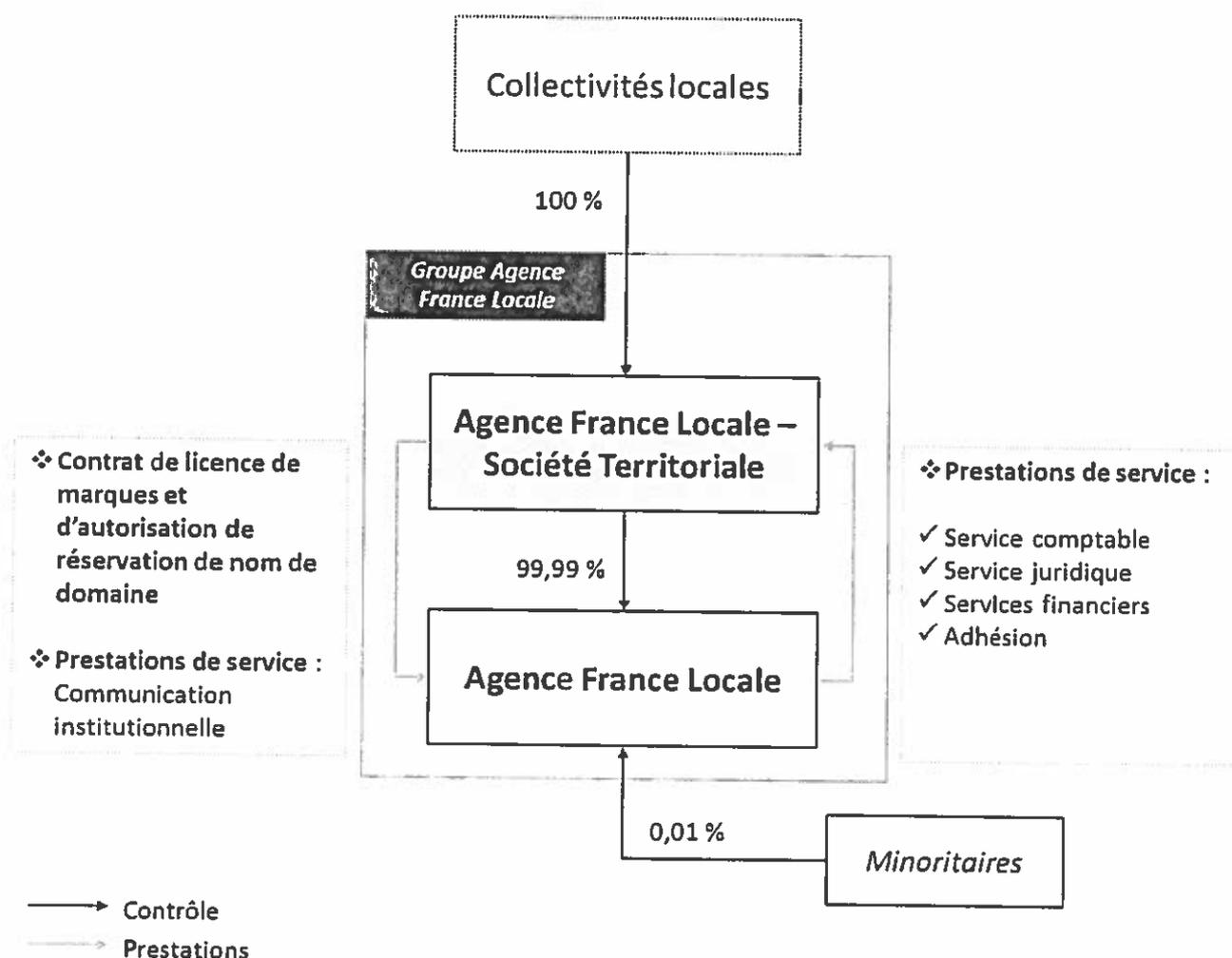
3.1. Cadre général

3.1.1. Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



A la constitution de l'Agence, le capital s'élevait à 50 K€. A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 Février 2014, il a été décidé d'augmenter le capital social à hauteur de 16 950 K€. Une seconde augmentation de capital a été décidée en date du 24 juin 2014 pour un montant de 13 200 K€. Une troisième augmentation de capital a été décidée en date du 25 novembre 2014 pour un montant de 5 600 K€.

Le capital social s'élève ainsi à 35 800 K€ au 31 Décembre 2014.

3.1.2. Présentation de l'activité

Le Groupe AFL a pour ambition de permettre aux collectivités d'être plus autonomes financièrement en contribuant notamment à la diversification de leurs sources de financement.

L'Agence financera notamment son activité en levant des fonds sur les marchés financiers, se positionnant ainsi comme un interlocuteur privilégié entre les marchés financiers et les collectivités adhérentes. L'octroi des premiers crédits aux collectivités est prévu pour le premier trimestre 2015.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a délivré le 22 décembre 2014 un agrément à l'Agence en qualité d'établissement de crédit spécialisé ayant vocation à octroyer des financements aux collectivités locales françaises dans le cadre de la loi bancaire du 24 janvier 1984. Cet agrément prendra effet après l'accomplissement de diverses démarches administratives, parmi lesquelles, une publication dans un journal d'annonce légale du nouveau statut de l'Agence.

3.1.3. Evènements post clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu sur le début de l'exercice 2015 susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés.

3.2. Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 *Première adoption des normes internationales d'information financière* et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses premiers états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 Décembre 2014, l'Agence applique donc notamment les textes suivants :

Normes	
IFRS 1	<i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i>
IAS 1	<i>Présentation des états financiers</i>
IAS 32	<i>Instruments financiers : Présentation</i>
IAS 39	<i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>
IFRS 7	<i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>

IFRS 13	<i>Evaluation de la juste valeur</i>
IAS 19R	<i>Avantages du personnel</i>
IAS 17	<i>Contrat de location</i>
IAS 24	<i>Information relative aux parties liées</i>
IAS 38	<i>Immobilisations incorporelles</i>
IAS 12	<i>Impôts sur le résultat</i>

Par ailleurs, l'Agence a choisi d'appliquer par anticipation, sur base volontaire, les textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire uniquement à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014.

- La norme IFRS 10 *Etats financiers consolidés* introduit une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables, et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements. Les principes et méthodes de consolidation retenus par le Groupe sont présentés dans le paragraphe 3.3.
- La norme IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* rassemble l'ensemble des informations à fournir en annexes au titre des filiales, partenariats, entreprises associées et entreprises structurées non consolidées.

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

3.3. Principes et méthodes

3.3.1. Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Les actifs et les passifs financiers sont classés dans les catégories ci-dessous :

3.3.1.1. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire

l'objet d'une sanction interdisant à la société la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêts sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. Cette dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

3.3.1.2. Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, l'Agence classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés
- les titres de placement

Ces titres sont enregistrés initialement à leur prix d'achat et des évaluations en juste valeur ainsi que des tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture.

Si ces titres sont cotés sur un marché actif, la juste valeur retenue est égale au cours de ces titres sur ce marché ; en l'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques de valorisation les plus appropriées : discounted cash flows, multiples de ratios financiers (situation nette, encours clients nets), actifs nets comptables réévalués, autres.

La différence entre la juste valeur des titres en date d'arrêté et leur valeur nette comptable est comptabilisée en capitaux propres, à l'exception des dépréciations.

Les titres sont susceptibles d'être dépréciés si des critères de perte de valeur prolongée ou significative sont atteints; l'atteinte de ces critères conduit à une analyse qualitative complémentaire individuelle qui peut entraîner la constitution d'une dépréciation.

Les dépréciations sont irréversibles pour les titres en capital ; elles sont enregistrées en résultat au sein du produit net bancaire dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Une fois qu'un titre a été déprécié, toute dépréciation ultérieure doit également être enregistrée par résultat.

3.3.1.3. Dates d'enregistrement

Le Groupe AFL enregistre les titres classés détenus jusqu'à l'échéance à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans

3.3.3. Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles car ils répondent aux trois critères suivants, en respect de la norme IAS 38 :

- être identifiable,
- être contrôlé par l'entité,
- être porteur d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans
Frais de développement	5 ans
Site Web	3 ans

3.3.4. Dettes financières

Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial).

3.3.5. Engagements de garantie

Selon IAS 39, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

3.3.6. Détermination de la juste valeur ou la valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues.

L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au bilan au coût amorti est présentée en annexe.

3.3.7. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces produits et charges d'intérêts sont comptabilisés nets de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement qui est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

3.3.8. Impôts sur les sociétés

Le taux retenu pour déterminer la charge d'impôt exigible est de 33,1/3%, taux de droit commun en vigueur au 31 Décembre 2014.

3.3.9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les retraitements liés à l'application des normes internationales, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, constituent des différences temporaires d'imposition. Les impositions différées sont évaluées selon la méthode du « report variable ».

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables.

IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

3.3.10. Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui dans certains cas intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

3.3.11. Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux»).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

3.4. Notes relatives au bilan

3.4.1. Note 1 : Actifs financiers

Au 31 Décembre 2014, les actifs financiers détenus par l'Agence sont composés des éléments suivants (en K€) :

Catégorie comptable IAS 39	Juste valeur	Valeur au bilan	Ecart
Actifs financiers disponibles à la vente			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* (1)	33 487	30 320	3 168

**Les intérêts courus sur obligations de 435 K€ sont exclus pour la détermination de la juste valeur*

(1) Obligations de niveau 1 selon la hiérarchie IFRS 13 :

- UNEDIC, taux : 2,375%, échéance à 10 ans
- AFD, taux : 2,25%, échéance à 12 ans
- OAT, taux : 3,5%, échéance à 12 ans

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que définie par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : Evaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques
- Niveau 2 : Evaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base d'informations disponibles à la date de clôture des comptes et ne prennent donc pas en compte l'effet de variations ultérieures.

Au 31 décembre 2014, la principale hypothèse et méthode d'évaluation retenue est la valorisation des titres obligataires, obtenues auprès d'établissement financiers de premier plan.

3.4.2. Note 2 : Dettes envers les établissements de crédit et engagements reçus

Les banques HSBC France et Natixis ont ouvert un crédit relais sous la forme d'une ligne revolving d'un montant maximum de 25 000 K€. Ce crédit revolving permet à l'Agence France Locale (l'emprunteur) de disposer d'une réserve d'argent permanente sur un compte.

Le montant des engagements se répartit comme suit:

- HSBC France s'engage à hauteur de 12 500 K€
- Natixis s'engage à hauteur de 12 500 K€

Au 31 Décembre 2014, ces engagements ont été tirés à hauteur de 15 800 K€ et sont donc inscrits en dettes financières. L'Agence dispose d'une option permettant de prolonger la durée de ce crédit revolving soit une date de remboursement maximum fixée au 24 février 2016. Le montant résiduel des engagements s'élève à 9 200 K€. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.4.3. Note 3 : Comptes de régularisation et actifs divers

Eléments	Montants au 31/12/2014 (K€)	Échéance < 12 mois (K€)	Échéance > 12 mois (K€)
Dépôts et cautionnements versés	62	-	62
Fournisseurs Avances et acomptes	35	35	-
TVA déductible sur biens et services	54	54	-
Crédit de TVA à reporter	693	693	-
Remboursement de TVA	652	652	-
TVA sur FNP	40	40	-
Charges constatées d'avance	26	26	-
Total	1 562	1 500	62

3.4.4. Note 4 : Comptes de régularisation et passifs divers

Eléments	Montants au 31/12/2014 (K€)	Échéance < 12 mois (K€)	Échéance > 12 mois (K€)
Organismes sociaux	318	318	-
Fournisseurs	369	369	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	241	241	-
Personnel - Rémunérations dues	5	5	-
Personnel - Congés payés et repos compensateurs provisionnés	25	25	-
Personnel charges à payer	198	198	-
Total	1 156	1 156	-

3.4.5. Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 Décembre 2014, les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique, de mobilier, de frais relatifs à l'aménagement des locaux et amortissements et détaillées comme suit :

Immobilisations	Montant (en K€)
Immobilisations corporelles	660
Immobilisations corporelles en cours	3
Valeur brute des immobilisations corporelles	663
Amortissement des immobilisations corporelles	-14
Valeur nette des immobilisations corporelles	649

Au 31 Décembre 2014, les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et amortissements et détaillées comme suit :

Immobilisations	Montant (en K€)
Immobilisations incorporelles	4 129
Immobilisations incorporelles en cours	122
Valeur brute des immobilisations incorporelles	4 251
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	-103
Valeur nette des immobilisations incorporelles	4 148

3.4.6. Note 6 : Impôts différés

Les impôts différés se décomposent comme suit :

Nature	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Déficit fiscal	2 682	-
Impôts différés liés aux retraitements IFRS	560	-
Total	3 242	-

Au 31 décembre 2014, le Groupe a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. A la clôture de l'exercice, le Groupe a estimé probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultat établies sur la base des prévisions les plus récentes indiquent que les activités de

l'Agence devraient générer des résultats taxables suffisants pour absorber l'intégralité de ses déficits reportables sur une période de 3 ans.

Notes relatives au compte de résultat

3.4.7. Note 7 : Intérêts, produits et charges assimilées

Eléments	Montants au 31/12/2014 (K€)	
	Produits	Charges
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	-	63
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts sur opérations de couverture	-	-
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	425	-
Total	425	63

3.4.8. Note 8 : Commissions

Eléments	Montants au 31/12/2014 (K€)	
	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	-	53
Commissions sur prestations de services financiers	-	-
Commissions sur opérations sur titres	-	-
Commissions sur prestations assurance	-	-
Commissions sur instruments financiers	-	-
Autres commissions	-	-
Total	-	53

3.4.9. Note 9 : Produits et charges d'exploitation

Au 31 décembre 2014, l'effectif de l'Agence est de 18 salariés.

Eléments	Montants
Frais de Personnel	
Rémunération du personnel	1 359
Charges de retraites et assimilées	142
Autres charges sociales	485
Total des Charges de Personnel	1 986
Frais administratifs	
Impôts et taxes	19
Services extérieurs	12 232
Total des Charges administratives	12 250
Refacturation et transferts de charges administratives	-4 317
Total des Charges générales d'exploitation	9 920

Le poste « Services extérieurs » est composé majoritairement des honoraires juridiques, des dépenses engagées pour la réalisation du projet de création de l'Agence et la mise en place de l'outil informatique cible.

Les Refacturations et transferts de charges administratives comprennent 3 983 K€ de charges transférées en immobilisations incorporelles, représentant, pour l'essentiel, le montant des dépenses liées aux systèmes d'information.

3.4.10. Note 10 : Engagements à l'égard du personnel : avantages à court terme

Au 31 décembre 2014, les avantages à court terme envers le personnel se composent comme suit :

Eléments	Montants (K€)
Provision et charges sur rémunérations variables	188
Autres avantages au personnel	36
Total des avantages à court terme	224

3.4.11. Note 11 : Engagements à l'égard du personnel : avantages postérieurs à l'emploi

Pour chaque plan à prestations définies, le Groupe Agence comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Au 31 Décembre 2014, les engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel se composent des postes suivants :

Éléments	Montants (K€)
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	3
Provision pour indemnités de fin de carrière	3
Total des avantages postérieurs à l'emploi	3

(1) La méthode d'évaluation retenue est la méthode actuarielle «Unités de Crédits Projetés».

3.4.12. Note 12 : Transactions avec les parties liées

Les principaux dirigeants de l'Agence sont les Membres du Directoire. Le montant de la rémunération qui leur a été versée au cours de l'exercice 2014, s'élève à 5B2K€. Ce montant correspond uniquement à des avantages à court terme et comprend toutes les formes de contrepartie payées par le Groupe, en échange de services rendus.

La fixation du montant global des jetons de présence interviendra lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Agence appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice 2014.